



site web : [www.ame15.com](http://www.ame15.com)  
e-mail : [aurillacmontagneescalade@gmail.com](mailto:aurillacmontagneescalade@gmail.com)

## Inscription adulte 2013-2014

Nom : .....
Prénom : .....
Né(e) le : ...../...../.....
Sexe : H <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Nationalité : .....

Si renouvellement, n° licence FFME : ..... ; n° licence CAF : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... E-mail : .....

Taille pour t-shirts : .....

J'accepte que mes coordonnées (téléphone et e-mail) soient communiquées aux autres membres du club :  
OUI  NON

Je souhaite participer aux séances d'initiation prévues en début d'année : OUI  NON

### **COTISATION GLOBALE (cocher les cases concernées ; choisir obligatoirement une licence)**

◆ COTISATION CLUB : Individuel  20,00 € ou Couple (1)  15,00 €

◆ LICENCE FFME : Adulte  50,50 € ou Jeune (-18 ans)  38,20 € ou  
(assurance Base) Famille (3ème pers)  26,00 €

Options : - abonnement Direct Cimes  8,00 €

- assurance ski de piste  5,00 €

◆ LICENCE CAF : voir tableau en annexe

◆ COTISATION TOTALE A REGLER : ..... €

(1) 15,00 € par conjoint lorsque les 2 membres du couple s'inscrivent au club.

Pour les couples, merci de préciser les nom et prénom du conjoint : .....

**Rappel** : en cas de pratique en dehors de l'Union Européenne il est nécessaire de souscrire une "extension monde" (72,52 € pour le CAF ; simple avis préalable pour la FFME)

*Sinon vous serez enregistré en tant que grimpeur loisir, sans possibilité de vous inscrire aux compétitions*

### **CERTIFICAT MEDICAL ET CHEQUE OBLIGATOIRES A L'INSCRIPTION**

**Important : Il est obligatoire de faire préciser *Escalade de Compétition* sur le certificat médical si vous désirez participer aux compétitions fédérales**

Documents et chèque à envoyer à : AURILLAC MONTAGNE ESCALADE  
Espace Hélicas - 68 bd Louis Dauzier - 15000 AURILLAC

## ANNEXE

### TARIF LICENCE CAF 2013-2014

Caégorie	Part fédérale	Resp. Civile	Assurance de personne	Part Comité	Adhésion Club	Total avec assurance	Total sans assurance
A1 (+65 ans)	21,00	13,30	22,50	1,00	20,00	77,80	55,30
C1 (conjoint de membre)	15,10	13,30	22,50	1,00	15,00	66,90	44,40
E1 (enfant de membre 18-24 ans)	9,70	13,30	18,00	1,00	15,00	57,00	39,00
E2 (enfant de membre -18 ans)	4,00	13,30	16,00	1,00	15,00	49,30	33,30
J1 (de 18 à 24 ans)	20,10	13,30	22,50	1,00	20,00	76,90	54,40
J2 (-18 ans)	14,90	13,30	22,50	1,00	20,00	71,70	49,20
S1 (accompagnateur)	26,00	13,30	22,50	1,00	20,00	82,80	60,30
T1 (+25 ans)	30,40	13,30	22,50	1,00	20,00	87,20	64,70

L'assurance responsabilité civile de 13,30 € est obligatoire

L'assurance de personne et assistance secours France et Union Européenne/Maroc de 22,50 € est facultative

J2 et E2 = enfant né après le 01/01/1996

J1 = enfant né entre 1990 et 1996